



Agent de service mortuaire

Famille : SOINS
Sous-famille : Assistance aux soins
Code métier : 05R60

▶ Information générale

Définition :

Prendre en charge les personnes décédées et les corps des enfants pouvant être déclarés sans vie à l'état civil et assister le personnel médical habilité dans la réalisation des soins et des activités réalisés en chambre mortuaire. Accueillir et répondre aux besoins d'information de la famille et des proches. Entretien des locaux et les matériels de la chambre mortuaire.

Autres appellations :

Agent(e) de chambre mortuaire

Prérequis réglementaires pour exercer le métier :

Formation d'adaptation à l'emploi (FAE) dans les conditions définies par l'arrêté du 16 juillet 2009

▶ Activités

- Accueil, accompagnement et information des familles et des proches du patient décédé
- Gestion des pièces anatomiques et dispositifs médicaux implantables en vue de leur élimination
- Nettoyage et entretien des locaux et des outils, spécifiques à son domaine d'activité
- Préparation du matériel lors de la réalisation d'autopsie et de prélèvements et restauration tégumentaire
- Préparation du patient décédé, soins post mortem (hors soins de conservation) et habillage du corps
- Présentation du patient décédé dans un environnement propice au recueillement
- Réception des cercueils et accueil des personnels funéraires en vue de la levée du corps
- Recueil, saisie, mise à jour et/ou sauvegarde de données administratives et médicales
- Signalement de présence d'appareillage interne ou externe, d'objets de valeur
- Transport de patients décédés

▶ Savoir-Faire

- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques / particulières, dans son domaine de compétence
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec l'entourage du patient décédé
- Gérer ses émotions, son stress
- Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité
- Rédiger des informations relatives à son domaine d'intervention pour assurer un suivi et une traçabilité.
- Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau
- Utiliser les techniques gestes et postures/ manutention
- Utiliser une procédure, un langage, un protocole, une réglementation

▶ Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
-------------	------------------------



Bio-nettoyage et hygiène des locaux	Connaissances opérationnelles
Communication et relation d'aide	Connaissances opérationnelles
Droit hospitalier et droit funéraire. Règles de bonnes pratiques	Connaissances opérationnelles
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances opérationnelles
Gestes et postures- manutention	Connaissances générales
Hygiène hospitalière	Connaissances opérationnelles
Pratiques sociales, rites et religions	Connaissances opérationnelles
Sociologie et psychologie de la mort et processus du deuil	Connaissances opérationnelles
Soins d'hygiène et de présentation	Connaissances opérationnelles
Techniques et protocoles de soins	Connaissances opérationnelles

Connaissances opérationnelles :

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Connaissances générales :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

- Les services cliniques, les services de soins palliatifs et les maternités pour la prise en charge des patients décédés
- Les équipes de coordination hospitalière pour les prélèvements
- Les services sociaux pour instruire les dossiers sociaux des indigents
- Les services d'état-civil de l'hôpital et des mairies pour les formalités administratives
- Les médecins anatomo-pathologistes et foeto-pathologistes pour les autopsies
- Les tiers officiants culturels pour les veillées et toilettes rituelles
- Des stagiaires pour des actions de formation
- Les opérateurs funéraires (maitre de cérémonie et porteurs) pour l'accueil du cercueil et les actes de thanatopraxie
- Les fleuristes pour orner les cercueils et la chambre de présentation
- Le service de police et le médecin légiste dans le cas d'obstacle médico-légal et/ou hors communes du lieu de décès et de crémation

Correspondances statutaires éventuelles :

- Aide-soignant
- Agent de service hospitalier qualifié

Passerelles :

- Agent de stérilisation